

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Matière : Finances locales

Sous matière : Décisions  
budgétaires

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :  
AFFECTATION DES  
RESULTATS  
D'EXPLOITATIONS  
2019 – VILLE**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,  
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,  
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,  
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy,  
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **24 FEV. 2020**

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :** Mme RUIZ Patricia,

**Secrétaire :** Mme BARTHES Chantal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif VILLE de l'exercice 2019 qui fait apparaître un  
excédent d'exploitation s'élevant à 2 544 401.81 €,

Vu le résultat des années antérieures fixé à 1 255 653.15 €,

Soit un excédent global de 3 800 054.96 €

Sur la proposition de M. le Maire d'affecter une partie de ces résultats en  
section d'investissement selon la répartition exposée ci-après,

Sur avis de la Commission des Finances en date du 13 février 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter les résultats d'exploitation Ville comme suit :

Section investissement :	
1068 – réserves diverses	2 021 112.88 €
Section de fonctionnement :	
Excédent reporté Ville	1 778 942.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 800 054.96 €</b>

ADOpte PAR 27 VOIX POUR  
5 ABSTENTIONS

Se sont abstenus : M. BUSTOS Jean-Paul, M. THOMAS Guy, M. THOMAS Eric, Mme POUPEAU  
Nathalie et M. PINEL Jean-Louis.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été  
affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.

Ampliation faite le :  
**21 FEV. 2020**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**20 FEV. 2020**  
Par publication le :  
**24 FEV. 2020**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
P/.  
  
Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD